

**United Nations**  
MFT

**ECONOMIC  
AND  
SOCIAL COUNCIL**

**Nations Unies**

**CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL**

UNRESTRICTED  
E/P.V. 92  
24 July 1947  
French

-----  
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL  
-----

CINQUIEME SESSION  
-----

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA QUATRE-VINGT-DOUZIEME SEANCE,

tenue à Lake Success, le jeudi 24 juillet 1947

à 11 heures.  
-----

PRESIDENT : M. PAPANÉK (Tchécoslovaquie)

RECEIVED

25 JUL 1947

UNITED NATIONS  
ARCHIVES

Rapport de la Commission des Affaires économiques et de l'emploi

LE PRESIDENT (interprétation) : Nous allons poursuivre la discussion sur le rapport de la Commission des Affaires économiques et de l'emploi. Le premier orateur inscrit est le représentant de l'Inde ; je lui donne la parole.

M. NEHRU (Inde) (interprétation) : Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de prendre la parole au cours de cette discussion. Mais, les déclarations de certains orateurs et les critiques qu'ils ont présentées à l'adresse de ce rapport, au cours des discussions qui se sont déroulées précédemment me contraignent, cependant, à formuler quelques observations. En effet, bien que je sois le représentant de l'Inde au Conseil économique et social et que je faisais partie de la Commission économique et de l'emploi, ma réponse devrait parvenir en premier lieu au représentant de l'Union soviétique, président de la Commission, et à son rapporteur.

Néanmoins, je désire faire ici quelques remarques que je bornerai tout particulièrement à deux points, étant bien entendu que nous pourrions revenir sur la question de fond à une autre occasion ; dans ces conditions je ne parlerai pas des détails mêmes de la question, mais j'aborderai la recommandation concrète dont nous a saisis la Commission.

On nous a dit hier que le rapport était rempli de généralités, qu'il ne comportait pas de propositions concrètes et que, en conséquence, il n'était pas constructif. Je regrette que ces observations aient été présentées ; je regrette, en particulier, que le représentant du Royaume-Uni ait déclaré que, selon lui, la rédaction de cette résolution laissait entendre que la Commission ne pouvait agir indépendamment en tant qu'organe d'experts ; j'estime que tel n'est pas le cas.

J'espère que mes collègues ici présents voudront bien m'excuser si je n'ai pas bien compris le sens de la déclaration du représentant du Royaume-Uni.

En tant que représentant de l'Inde, je dois dire que je partage la déception de M. McNeil, mais peut-être pour une autre raison. Je désire parler du chapitre V du rapport, chapitre traitant de la meilleure utilisation des ressources mondiales ; je regrette de n'avoir pas été présent lors de la rédaction de ce chapitre car, à mon avis, les différents cas ayant fait l'objet des discussions au sein de la Commission n'y sont pas relatés correctement ; on a dit, par ailleurs, que ce chapitre contenait trop de généralités et je me demande si le rapport de la Commission est bien conforme à la résolution prise le 28 mars, laquelle prévoit simplement des objectifs très larges. La Commission, en présentant son rapport, a demandé quelle était la meilleure façon d'arriver à une activité internationale qui permette d'aboutir à la meilleure utilisation des ressources mondiales ; c'est là un sujet très vaste.

La Commission a décidé, à juste titre, de ne présenter aucune recommandation concrète jusqu'au moment où la sous-commission du développement économique ait procédé à des recherches complètes ; dans ces conditions, je pense que les vues des Membres de la Commission ont été présentées de façon acceptable. D'autre part, il est inexact de dire que la section V du chapitre et, en particulier, le début de cette section, contient des recommandations adressées au Conseil ; des recommandations en ce qui concerne le développement économique en vue d'une meilleure utilisation des ressources mondiales ne seront présentées au Conseil économique et social que lorsque ce dernier sera en possession du rapport du sous-comité du développement économique, actuellement en session.

Quelques-uns d'entre nous ont estimé que les points de vue exprimés au sein des commissions n'étaient pas parfaitement présentés dans ce rapport ; certains estiment, en particulier, que le paragraphe V de ce

rapport ne donne pas au sous-comité les instructions nécessaires sur la façon dont celui-ci doit accomplir sa tâche; quelques-uns d'entre nous ont fait allusion à la dernière phrase du chapitre V, d'autres ont parlé de la dernière phrase du paragraphe 3 de ce même chapitre ; certains représentants ont estimé qu'il n'était pas tenu un compte exact des développements économiques déjà opérés en matière de ressources mondiales; tout ceci provient probablement du fait que la déclaration n'a pas été lue tout entière ; si on le faisait, les chapitres mentionnés ne sont qu'une partie de ce rapport, on se rendrait parfaitement compte que l'on a tenu à souligner le désir et la nécessité de développer les marchés domestiques; ceci, en particulier, affectait mon pays. J'estimais, qu'en développant les marchés domestiques, il faudrait essayer de diminuer autant que possible l'indépendance des marchés extérieurs, particulièrement en ce qui concerne les produits alimentaires, sans toutefois, pour cela, restreindre l'importation des marchandises pour lesquelles les marchés domestiques n'ont pas de ressources suffisantes.

J'ai parlé du développement des industries nécessaires aux marchés nationaux et j'ai indiqué qu'il était nécessaire d'éviter la répétition de ce qui s'était passé au cours de la dernière guerre. C'est-à-dire, qu'on ne puisse pas, à nouveau, constater une insuffisance des produits pharmaceutiques et textiles dont l'Inde a souffert au cours de cette guerre. Je ne suggérerai pas ici les raisons mêmes de ce manquement, mais, si les déclarations qui ont été faites sont séparées de leur contexte, il s'ensuivra nécessairement que leur interprétation ne serait pas exacte, ce qui prêterait le flanc à la critique. On pourrait être d'accord sur le principe, mais il ne sert à rien d'accuser ceux qui ont présenté de telles déclarations, sous prétexte qu'on n'est pas d'accord avec eux.

Si les experts assistent aux séances des commissions, ils doivent être absolument indépendants, car c'est uniquement à cette condition qu'ils pourront agir en toute liberté d'esprit ; ils ne doivent pas être

appelés simplement à apposer leur signature, mais ils doivent avoir la liberté de s'exprimer sur toute question économique ; cette liberté ne doit pas leur être enlevée sous prétexte que les questions économiques sont liées aux questions politiques ou qu'ils sont d'avis contraire à d'autres représentants. Je me demande même si une place peut être faite à des experts indépendants d'un pays quelconque et du mien en particulier, si ceux-ci n'ont pas liberté de s'exprimer comme ils l'entendent.

On a indiqué également qu'il était regrettable que des divergences de vues se soient élevées au sein du Conseil ; ceci est évident. Il serait naturellement préférable, je le désire plus que tout autre, que nous puissions nous mettre d'accord le plus rapidement possible. Mais, cet accord est impossible à atteindre après une ou deux réunions seulement, surtout, si les experts qui y sont représentés ont des intérêts quelquefois différents. A ce sujet, j'aimerais attirer l'attention du Conseil économique et social sur les travaux qui se sont déroulés à la conférence de l'Asie. En effet, je tiens à répondre à M. McNeil qui a dit qu'on avait profité de certaines réunions pour y faire de la propagande politique, que je trouve que la tâche qui nous est dévolue ne pourra être accomplie que si nous nous basons sur les travaux même qui se sont déroulés au sein de la conférence de l'Asie ; nous devons essayer d'étendre nos travaux et de reprendre également ceux auxquels la conférence s'est livrée. J'estime, en effet, que tout a beaucoup mieux marché à la conférence de l'Asie qu'ici même et j'attire l'attention du Conseil sur les travaux de cette conférence et sur les conclusions auxquelles sont arrivés les trente-deux représentants des pays du Moyen-Orient, de l'Asie soviétique, de l'Extrême et du Proche-Orient et, en particulier, de l'Indonésie.

Je ne peux laisser passer le nom de ce pays sans dire ici combien la sympathie de l'Inde et de tous ses frères, pays démocratiques d'Asie, va vers l'Indonésie qui, en ce moment, lutte héroïquement pour conserver la liberté qu'elle s'est acquise ; j'espère qu'on ne m'accusera pas de faire de la propagande politique, et pour l'éviter, je reviens maintenant aux conclusions tirées par la conférence de l'Asie dont le but essentiel, était d'étudier des problèmes communs, de prévoir les meilleures mesures afin de permettre le relèvement de la vie sociale et de reconstruire la vie sociale et culturelle de ces régions. Ces problèmes ont été examinés avec le plus grand soin et on est arrivé à la conclusion qu'il n'était nullement suffisant de procéder à la reconstruction de l'agriculture uniquement, mais qu'il fallait envisager un accroissement de la production industrielle et développer les échanges pouvant permettre un développement ultérieur de la vie économique, qu'il fallait, en conséquence, arriver à une coopération régionale qui est également un des éléments de la coopération mondiale placée sous les auspices des Nations Unies.

Nous avons été placés, là-bas, en face de difficultés sérieuses ; de nombreux problèmes proviennent du fait même que certains pays sont sous la dépendance économique d'autres puissances pratiquant une économie coloniale ; je n'entrerai pas dans le détail de cette question, il figure dans un document que j'ai remis au Secrétariat ; il ressort de ce document

que la tâche essentielle est d'abord de réussir à améliorer la vie économique de plusieurs pays et de les libérer de la domination politique et économique de l'étranger.

Nous voulons nous affranchir de la domination et de l'exploitation des pays étrangers mais, sur le plan économique, nous voulons assurer à ces pays une coopération pleine et entière. Cette idée a été discutée

dans un document que j'ai remis au Secrétariat ; le fait de la reprendre ici ne suffira pas, je l'espère, à m'accuser de me livrer à une telle propagande.

Monsieur le Président, si tel est l'avis des représentants réunis ici au nom des trois cinquièmes de la population mondiale et si des experts présentent les vues de ces représentants au sein de la Commission, pourra-t-on alors nous reprocher notre opinion, rejeter notre point de vue, sous prétexte qu'il sert une propagande politique?

J'espère que tel ne sera pas le cas.

J'aimerais dire un mot au sujet du point qui a été soulevé par M. Malik. Le représentant du Liban s'est plaint, je crois, qu'au sein de la Commission de l'Asie, les pays du Proche-Orient n'étaient pas représentés. Il a parlé également des difficultés que l'Inde aurait à représenter d'autres intérêts.

Au cours des six dernières semaines, l'Inde a voulu augmenter la représentation au sein de la Commission de coopération de l'Asie et si cette question de représentation est soulevée devant la Commission, c'est en raison des circonstances actuelles. On a indiqué que si la représentation de cette Commission était élargie, cela pourrait affecter les Puissances métropolitaines qui exercent leur souveraineté sur les autres régions. J'estime qu'on ne peut en aucun cas dissocier les problèmes politiques des problèmes économiques. Les buts de la Charte sont connus et il faut essayer de les interpréter de la façon la plus libérale possible.

J'espère qu'on ne pourra pas nous accuser d'avoir un parti pris si nous essayons d'adopter la façon la plus libérale possible de voir, car le principe est dans la Charte et la seule façon est de l'interpréter de la façon la plus libérale possible.

M. MALIK (Liban) (interprétation) : Je m'excuse de prendre un instant du temps du Conseil, mais je voudrais régler un malentendu qui semble s'être glissé dans l'esprit de mon collègue de l'Inde. Il a cru comprendre que je parlais hier de la Commission économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient. En réalité, j'ai fait allusion uniquement à la Commission des affaires économiques et de l'emploi ainsi qu'à ses différents sous-comités et j'ai exprimé le regret que les pays du Proche-Orient ne soient

représentés ni à cette Commission ni à ses sous-comités...J'ai dit à ce sujet que le pays le plus voisin du nôtre qui soit représenté à cette Commission était l'Inde, mais qu'il était tellement absorbé par ses propres problèmes que nous hésitions vraiment à le surcharger encore avec les nôtres.

M. SANTA CRUZ (Chili) (deuxième interprétation de l'espagnol) : De même que cela a été le cas précédemment, le rapport de la Commission économique et de l'emploi a suscité une discussion très féconde au sein du Conseil et les différentes délégations ont prodigué des avis tant sur le rapport que sur le projet de résolution et exprimé leurs points de vue sur différentes questions d'un intérêt vital. Nous avons été particulièrement intéressés par certaines déclarations, en particulier par celles des représentants du Liban, de la Chine, du Royaume-Uni et du Canada ainsi qu'aujourd'hui encore dans ce qu'a dit le représentant des Indes au sujet de la situation des pays économiquement moins développés.

Au sein du Conseil économique et social, l'Amérique Latine n'a jamais perdu l'occasion de manifester son intérêt pour ces questions et d'appuyer toutes les actions qui ont été entreprises à cet effet. Un projet, qui concerne l'Amérique Latine, va maintenant être soumis et nous croyons fermement que l'accueil qu'il recevra sera conforme aux idées qui ont été exprimées à ce sujet. Nous voudrions souligner une fois de plus ce qu'a dit le représentant du Canada, à savoir que le développement des pays économiquement moins bien développés non seulement ne constitue aucun danger pour les pays mieux développés mais au contraire leur permet d'augmenter leur commerce et leurs exportations. J'aimerais ajouter à ceci ce qui a été écrit par M. Spruille Braden dans son livre "Industrialisation de l'Amérique Latine". Je citerai le passage où il dit :

"La mesure dans laquelle un pays consommateur peut, par son industrialisation, augmenter ses achats, est bien clairement manifestée par l'histoire économique des Etats-Unis d'Amérique. Notre développement économique, au début, avait été dans une grande mesure financée par des investissements étrangers. Il s'est trouvé, tant en Angleterre qu'ailleurs, des personnes qui ont mis en garde leur pays contre l'exportation des capitaux aux Etats-Unis en prétendant que ce marché avantageux pour leurs produits manufacturés serait bientôt détruit. Il s'est avéré qu'il s'agissait de faux prophètes, quand, soixante-dix ans après, nos importations de produits manufacturés furent marquées d'une augmentation de 600%."

Cependant, notre désir de développer davantage l'industrialisation des pays moins développés ne va, en aucune façon, jusqu'à vouloir que ces pays puissent se suffire à eux-mêmes. Nous partageons à ce sujet les vues exprimées par les représentants du Canada et des Etats-Unis. Il est nécessaire d'augmenter cette industrialisation pour élever nos niveaux de vie, ainsi que le préconise la Charte des Nations Unies, et il est nécessaire de développer ce niveau de vie car c'est la meilleure garantie de paix et de réelle démocratie.

Nous ne croyons pas à l'autarcie mais au contraire à l'interdépendance. Le Président du Chili, lors de son récent voyage au Brésil et en Argentine, a proclamé qu'il était partisan du plan et des principes de coopération internationale. On a dit, le jour anniversaire de la Charte de San Francisco, que les pays devaient adapter leurs nécessités et leurs intérêts économiques à ceux du monde entier. Nous croyons à la coopération économique et c'est pour cette raison que nous allons soumettre aux Nations Unies notre programme de développement économique afin qu'il ne serve pas seulement nos intérêts, mais ceux du monde entier.

Nous croyons à la vérité proclamée par le Président Roosevelt lorsqu'il a dit que les jours/<sup>qui ont vu</sup> l'exploitation des ressources et du peuple d'un pays au profit d'un autre pays sont révolus. Chacun de nous avait appris la joie de l'indépendance; maintenant chacun de nous doit apprendre celle de l'interdépendance.

En ce qui concerne le rapport de la Commission économique et de l'emploi, nous estimons qu'une approbation doit lui être donnée dans son ensemble bien que certaines remarques qui sont certainement justes aient été faites à ce sujet.

Nous exposerons, au sein du Comité économique, notre point de vue sur différentes questions à propos desquelles nous avons des remarques à faire.

M. BELT (Cuba) (deuxième interprétation de l'espagnol) :  
Monsieur le Président, je viens d'apprendre que le personnel du Secrétariat des Nations Unies doit avoir une réunion importante à midi 15, et j'aimerais demander aux membres du Conseil économique et social de suspendre la séance afin de permettre au personnel du Secrétariat de se rendre à cette réunion. Nous nous réunirions à nouveau à deux heures au lieu de deux heures 45. Ce serait un témoignage de sympathie pour le personnel du Secrétariat.

LE PRESIDENT (interprétation) : Ceci n'est pas extrêmement régulier mais je voudrais poser la question et savoir ce qu'en pensent les membres du Conseil. Il est bien évident que nous ne devons pas nous engager, à ce sujet, dans une longue discussion. Si nous étions d'accord pour terminer cette séance maintenant et la reprendre cet après-midi à deux heures, nous pourrions ainsi donner satisfaction au représentant de Cuba.

M. STINEBOWER (Etats-Unis) (interprétation) : Monsieur le Président je reconnais avec vous que cette demande n'est pas très régulière et je crois même qu'elle n'est pas très convenable. Je vous ferai observer d'autre part, que si nous suivons la proposition qui nous a été proposée, nous perdrons une heure et quart et ne regagnerons que trois quarts d'heure cet après-midi. Dans ces conditions, je demanderai que les membres de ce Conseil soient disposés à siéger une heure de plus ce soir pour retrouver le temps perdu, étant bien entendu que ceci n'entraînera aucune dépense supplémentaire sous forme d'heures payées en supplément au personnel du Secrétariat.

M. BELT (Cuba) (deuxième interprétation de l'espagnol) : Je n'aurais jamais pu concevoir qu'il était inconvenant d'être courtois et d'admettre une formule de reconnaissance pour les services que le Secrétariat nous rend avec tant de dévouement.

M. STINEBOWER (Etats-Unis) (interprétation) : Je voudrais m'excuser auprès du représentant de Cuba, mais je crois qu'il a mal compris ce que je voulais dire. Je n'ai pas dit que ce qu'il avait fait n'était pas convenable, mais je prétendais que ce qui n'est pas convenable, c'est la demande du Secrétariat/<sup>faite</sup> à un membre de ce Conseil en vue d'intervenir à ce sujet.

M. OWEN (Secrétaire Général adjoint) (interprétation) : Je tiens à exprimer ma reconnaissance au représentant de Cuba pour la courtoisie qu'il nous a témoignée, mais je dois dire toutefois que cette demande du Secrétariat est nouvelle pour moi. Je ne l'ai pas formulée en ce qui me concerne, et je ne la présente au nom d'aucun de mes collègues.

M. BELT (Cuba) (interprétation) : Le Secrétariat ne m'a adressé aucune demande. C'est moi-même qui, ayant appris que cette réunion était prévue pour 12 h.15, ai spontanément demandé au Conseil de bien vouloir lever la séance.

LE PRESIDENT (interprétation) : En raison de cette décision, notre ordre du jour se trouve légèrement modifié. La prochaine séance du Conseil aura lieu cet après-midi à 14 heures; nous nous réunirons ensuite en Comité social et en Comité économique.

La séance est levée à 12 h.15